



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMITÉ CONSULTATIF DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

29 juin 2022

Sous-préfecture du Havre

Ordre du jour

1. Introduction

Mme la secrétaire générale

2. Révision à mi-parcours du 4^e plan de gestion

DREAL / Planète Publique

3. Questions diverses

2 – Révision à mi-parcours du 4^e plan de gestion

DREAL

Contexte

- **Code de l'environnement – Art. R.332-22**
- **Arrêté d'approbation du 4^e plan de gestion du 21 juin 2018**

Article 5 – Le plan de gestion approuvé fera l'objet d'une révision à mi-parcours permettant d'adapter si besoin les mesures de gestion définies. Une procédure de consultation du conseil scientifique de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine, du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Normandie et du comité consultatif de la réserve naturelle sera menée lors de cette révision. Conformément à l'article R332-22 du code de l'environnement, le Conseil national de la protection de la nature pourra également être consulté ainsi que toutes autres instances intéressées. Le plan de gestion sera modifié par décision préfectorale.

- **Des recommandations des conseils scientifiques**
-

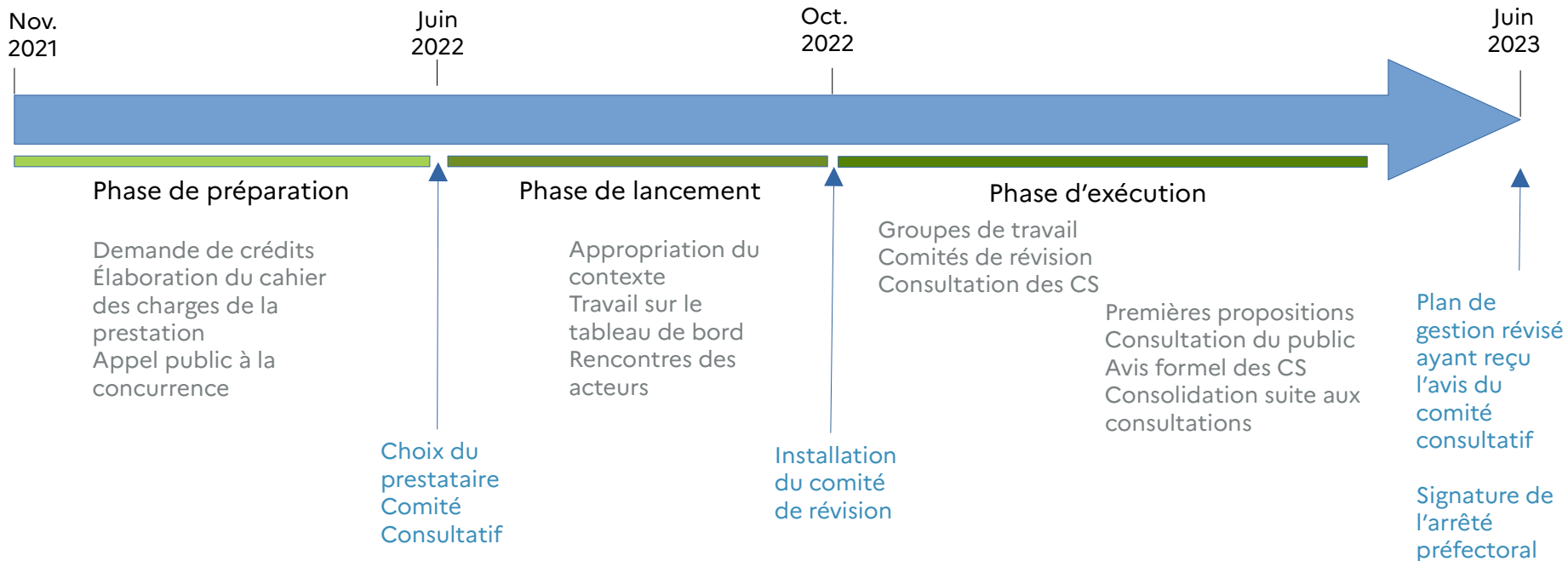
Objectif

- tirer le bilan des 5 premières années de mise en œuvre
 - adapter, dans la concertation et sur la base du bilan, les actions qui le mériteraient pour les 5 prochaines années
 - afin de garantir l'atteinte des objectifs de long terme.
-

Les grands principes de la révision

- Elle s'appuie sur :
 - un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du plan de gestion
 - le tableau de bord du gestionnaire
 - une large concertation
 - Elle doit permettre de poursuivre au mieux la mise en œuvre du 4^e plan de gestion
 - Elle ne doit pas être confondue avec l'élaboration d'un nouveau plan de gestion
 - Elle ne remet pas en cause les objectifs à moyens et longs termes
-

Le calendrier



Le comité de révision

- Émanation du comité consultatif
 - Chaque membre représente les membres de son collège
 - Il a une taille restreinte à une quinzaine de membres
 - Il représente de façon équilibrée les territoires de la réserve et les collèges du comité consultatif
 - Comité technique
 - Instance dédiée à la démarche, au sens où elle ne perdurera pas après la fin de la révision
 - Sa présidence est assurée par la DREAL
 - Sa composition sera consolidée pendant l'été pour une réunion d'installation à la rentrée
-

Le comité de révision

- N'est pas l'instance de concertation de la démarche
- Il suit et garantit le bon déroulement de la démarche
- Il valide les productions intermédiaires
- Il élabore des propositions qui seront soumises au comité consultatif

- Le comité consultatif reste l'instance plénière qui donnera son avis sur le plan de gestion consolidé (conformément au code de l'environnement).

Il se réunira à des étapes clés :

- 1^{re} réunion : installation : en octobre 2022
 - 2^e réunion : ~ février 2023
 - 3^e réunion : ~ avril 2023
-